

Regroupement étudiant en chimie
de l'Université de Sherbrooke

Fiche descriptive du programme BEEC

Bourse d'encouragement aux études en chimie

Nom

Cette bourse est désignée « Bourse d'encouragement aux études de 1^{er} cycle RECUS »

Objectif

Souligner, encourager et récompenser la persévérance dans les études de 1^{er} cycle en chimie.

Remise

La bourse est remise le ou vers le 30 avril 2026 par le conseil d'administration du *Regroupement étudiant en chimie de l'UdeS*. Les résultats seront connus le 16 avril 2026.

Récompense

Montant de **XXX** \$ décerné à **xxx** (X) personne récipiendaire.

L'attribution ou non d'un certain nombre de récompenses supplémentaires d'un montant égal, supérieur ou inférieur à la première est déterminée annuellement par le conseil d'administration, notamment en fonction du rendement du *Fonds d'encouragement aux études en chimie* et de la disponibilité d'autres fonds.

Fonds de bourse

Le *Fonds d'encouragement aux études en chimie* est constitué d'un capital protégé de XXXX \$. La répartition exacte du portfolio d'investissement est publiée dans le rapport annuel du RECUS et disponible en tout temps auprès du trésorier du RECUS.

Candidatures

Le concours est ouvert entre le 5 février 2026 et le 5 mars 2026.

Le dossier de candidature doit être envoyé à l'adresse bourses.recus@usherbrooke.ca.

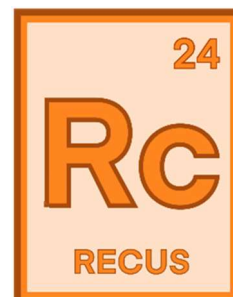
Il contient obligatoirement les éléments suivants :

- a) Formulaire d'identification de la personne candidate dûment rempli (0% de l'évaluation);
- b) Lettre de présentation d'au plus deux-milles-cinq-cents (2500) mots (60 % de l'évaluation);
- c) Curriculum vitæ d'au plus cinq (5) pages (30% de l'évaluation) et
- d) Lettre de recommandation d'au plus mille (1000) mots provenant d'un milieu pertinent à la demande (10% de l'évaluation).

Le dossier de candidature doit être accompagné, selon la nature de la demande, des documents permettant d'appuyer les faits énoncés dans la lettre de présentation. Ces documents peuvent comprendre, selon les cas :

- a) Relevé de notes officiel de l'UdeS comprenant le sceau du Registraire;
- b) Relevé de notes officiel de toute autre institution comprenant le sceau du Registraire;
- c) Tout autre document jugé pertinent à la demande par la personne candidate.

Hormis pour vérifier les faits allégués dans la demande, les annexes ne sont pas évaluées.



Critères d'admissibilité

À la date de **fermeture du concours**, la personne candidate doit :

- Être inscrite au baccalauréat en chimie, ou en chimie pharmaceutique de l'Université de Sherbrooke OU
- Avoir complété avec succès l'un de ces baccalauréats dans la session universitaire précédant la fermeture du concours.

De plus, elle doit :

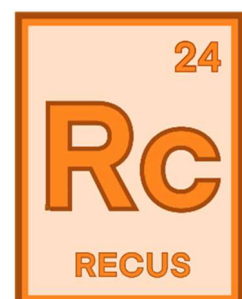
- Avoir été membre en règle du RECUS au moins durant la session précédant le concours;
- Posséder un numéro d'assurance sociale canadien valide;
- Autoriser la transmission de son dossier de candidature à des donateurs advenant qu'elle remporte la bourse ET
- Autoriser à ce que figurent son nom et son image dans le rapport annuel du RECUS ou tout autre document produit par le RECUS faisant état du fait qu'elle ait remporté le concours, le cas échéant.

Critères d'exclusion

À la date **d'ouverture du concours**, et **jusqu'à la remise** la personne candidate NE doit PAS :

- Avoir déjà été récipiendaire de cette bourse OU
- Être membre du conseil d'administration du RECUS.

Tout dossier incomplet ou remis en retard est disqualifiant.



Critères d'évaluation

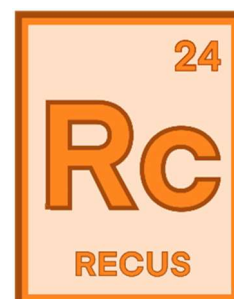
La personne récipiendaire devra avoir démontré de la persévérance dans ses études au baccalauréat en chimie ou en chimie pharmaceutique :

- Soit par l'amélioration marquée de la performance académique;
- Soit en composant avec ou en surmontant des problèmes médicaux ou de santé mentale ayant eu un impact sur le cheminement académique;
- Soit en composant avec ou en surmontant une situation personnelle ou professionnelle difficile ayant eu un impact sur le cheminement académique;
- Soit en complétant ou en étant en bonne voie de compléter un cheminement académique hors-normes;
- Soit par une combinaison de ces facteurs, ou tout autre facteur jugé pertinent par le jury.

Ces critères sont évalués par la considération des documents constituant le dossier de candidature. Hormis pour corroborer les faits présentés dans la demande, les annexes n'ont aucune autre influence sur la décision d'octroi.

Jury

Le jury est désigné à huis clos par le conseil d'administration. Il est constitué d'une (1) personne membre du conseil d'administration du RECUS agissant comme président-rapporteur non-votant; d'une (1) personne professeure au département de chimie de l'UdeS; d'une (1) personne employée par le département de chimie de l'UdeS; et d'une (1) personne membre du RECUS étudiant aux cycles supérieurs et étant inadmissible à la bourse. La composition du jury et ses délibérations demeurent secrètes. Toute décision d'octroi doit être unanime.



Calendrier

(à titre indicatif, déterminé annuellement par le conseil d'administration)

Date	Évènement
5 janvier 2026	Annnonce du concours et des montants disponibles et ouverture du concours.
5 mars 2026 à 16h	Fermeture du concours. Date limite pour soumettre les candidatures.
12 mars 2026	Le président-rapporteur remet au jury les candidatures répondant aux critères d'admissibilité et d'exclusion.
2 avril 2026	Le président-rapporteur remet au conseil d'administration les résultats des délibérations du jury.
9 avril 2026	Le conseil d'administration communique avec la/les personne(s) récipiendaire(s) pour confirmer l'acceptation de la bourse.
16 avril 2026	Les résultats sont rendus publics par le conseil d'administration.
30 avril 2026 (ou vers le)	Cérémonie de remise.